

REGLEMENT INTERIEUR DU GYMNASTIQUE CLUB JOCONDIEU

INSCRIPTIONS

Les inscriptions au GCJ se font au gymnase

Les réinscriptions et inscriptions se feront en fonction des dates et modalités définies par le bureau

L'inscription au GCJ est due pour l'année entière

Aucun remboursement de cotisation ni de licence ne sera effectué durant la saison y compris sur les facilités de paiement

Pour être enregistrée, l'inscription nécessite la remise d'un **dossier d'inscription complet** comprenant :

- 1) La fiche d'inscription complétée, imprimée et signée par l'un des parents pour les mineurs, avec acceptation du règlement intérieur.
- 2) certificat médical

En compétition : un certificat médical de moins d'un mois, avec la mention « Pratique de la gymnastique y compris en compétition ».

En loisirs : - a) **Première inscription** : Certificat médical datant de moins de 3 mois avec « pratique de la gymnastique »

- b) **Pour les réinscriptions loisirs** : - Certificat médical datant de moins de 3 ans couvrant l'année sportive complète en cours
- **ET** questionnaire de santé sans contre-indication.

- 3) **Le paiement complet : pour licence et tenue** : par chèques, espèces + Hello-Asso **encaissement immédiat**

+ **Cotisation** : espèces ou chèque(s) (possibilité de régler en 1, 2 ou 3 fois)

Et/ou Chèques vacances ANCV **OU** coupons sport ANCV (jusqu'à 50% de la cotisation)

- 4) **Signature obligatoire de la Charte du Gymnaste par le(s) parents et les gymnastes**

ACCES A LA SALLE DE GYMNASTIQUE

Pour assurer le bon déroulement des cours, et dans le respect de la pratique, **les parents ne peuvent être admis dans la salle.**

La présence de toute personne non licenciée dans la salle est interdite pendant les séances.

Merci d'accompagner et d'attendre les gymnastes dans le sas d'entrée

Le club n'est pas assuré pour les personnes non licenciées et décline toute responsabilité en cas d'accident.

RESPONSABILITE DES PARENTS

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée de l'entraîneur et dès l'heure de la fin de l'entraînement.

Toute absence ou retard de l'enfant doit être signalé par SMS 07.82.36.19.49 ou par mail à : gymclubjocondien@gmail.com

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) au gymnase.

Les parents souhaitant que leur enfant rentre seul, doivent remplir une autorisation.

PONCTUALITE

Les gymnastes doivent amener ET venir chercher à l'heure et ne peuvent partir qu'avec l'autorisation de l'entraîneur.

TENUE DE SPORT

Tenue de sport obligatoire avec cheveux attachés et sans bijoux (montre, bracelet, boucles d'oreilles...) Le club ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol.

Pour les compétitions Ensembles (GR)/Equipes (GAF), le justaucorps club et la veste club sont obligatoires avec achat à l'inscription (Voir modalités ci-dessous pour chaque discipline)

L'achat de la veste du Club est obligatoire à l'inscription pour chaque gymnaste en compétition

En GR, le justaucorps est loué uniquement et obligatoirement pour les ensembles.

Pour les compétitions individuelles, chaque gymnaste GR doit porter un justaucorps personnel et posséder son propre engin.

En GAF, l'achat du justaucorps Club est obligatoire pour les compétitions Equipes et peut être utilisé pour les compétitions individuelles

ACCIDENT

En cas d'accident, l'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant :

Les pompiers selon la gravité, puis les parents.

Le formulaire de déclaration d'accident sera à transmettre à la compagnie d'assurance dans les 5 jours, si des séquelles sont envisagées.

COMPETITIONS

Les gymnastes doivent obligatoirement participer aux compétitions auxquelles elles sont inscrites (sauf raison médical).

Un calendrier prévisionnel est distribué en début d'année. Les convocations et détails des compétitions sont donnés dès la sortie des organigrammes. Toute absence pouvant être anticipée doit être signalée, à minima, 2 mois avant la date de la compétition. En cas de blessure ou maladie il est obligatoire de fournir un certificat médical

En cas d'absence non signalée et injustifiée, une amende est infligée au club.

Cette amende et l'engagement seront imputés aux parents si le délai n'est pas respecté.

DEPLACEMENTS

Les parents accompagnent leur(s) enfant(s) sur les lieux de compétition. Les frais de transport et d'hébergement sont à la charge des parents qui pourront être sollicités pour véhiculer gracieusement les entraîneurs et juges.

DIFFUSION DES IMAGES

Les parents ne peuvent pas filmer ou photographier leur enfant pendant les séances

Exceptées lors des manifestations organisées par le club comme Noël, carnaval, gala...

Le non-respect de l'intégralité de ces règles par les familles et/ou par le/la gymnaste entraînera la radiation du gymnaste sans possibilité de remboursement.

INFOS CLUB

Adresse : Gymnase de la Vallée Violette
19 rue Montrichard, 37300 Joué-Lès-Tours.
Mail : gymclubjocondien@gmail.com

Site Internet : <http://gcj-asso.fr>
Renseignements : 07 82 36 19 49
(Par SMS exclusivement)

Présidente
Mme Valérie BOURGUEIL